

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 23 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles BOYENVAL, Maire.

Présents : Serge JACQUET, Bruno VITRY, Robert PILLET, Fabienne LOFFET, Thierry GUILLOU, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, Martine LEFEBVRE, François LOUIS

Secrétaire de séance : Lionel POIDEVIN

Approbation et signatures du procès-verbal du 14 novembre 2023

CCPV : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE ET LES COMMUNES-MEMBRES DE LA PICARDIE VERTE : ANNEE 2024

Réf : 2024230101

M. le Maire expose à son conseil municipal que pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) et ses communes-membres passent régulièrement des marchés relevant du Code des Commandes Publiques. Afin de réaliser des économies d'échelle et de faciliter la gestion des procédures de passation de ces marchés, la CCPV et ses communes-membres souhaitent mutualiser et rationaliser leurs achats en constituant un groupement de commandes permanent en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes permanent entre la CCPV et ses communes-membres portant sur diverses familles d'achats en matière de travaux, fournitures et services et de préciser les modalités de fonctionnement du groupement, et ce, conformément à l'article L.213-7 du Code de la Commande Publique.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes permanent est la suivante :

- Fourniture de bureaux ;
- Prestations de formations ;
- Fournitures administratives ;
- Maintenances et vérifications réglementaires des équipements sportifs et des aires de jeux ;
- Maintenances et vérifications annuelles des extincteurs, des blocs de sécurité et des alarmes de type 4 ;
- Maintenances et vérifications annuelles des installations électriques et thermiques ;
- Fourniture de défibrillateurs ;
- Fourniture de panneaux de signalisation routière et mobilier urbain ;
- Produits de santé (masques, gels, lingettes) ;
- Restauration scolaire ;

- Gravillonnages ;
- Annonces et publications des Marchés Publics.
- Cette liste n'est pas exhaustive et peut-être complétée en fonction des besoins en cours d'exécution de la présente convention de groupement.
- Oui l'exposé, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention

CCPV / CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023 – 2027

Réf : 2024230102

L'ensemble du plan d'actions, attaché à la Convention Territoriale Globale 2023 - 2027 du territoire de la Picardie Verte, vise à maintenir et développer des services à la population de la Picardie Verte (familles, enfants, habitants). Ces services contribuent à l'attractivité du territoire et sont porteurs d'investissement social. Ils ont pour but d'apporter des réponses les plus efficaces possibles, aux besoins de la population (information et accès à un mode d'accueil par exemple). L'ensemble des acteurs sont donc mobilisés (et à mobiliser), dans leur champ de compétence respectif.

TERRITOIRE / PLAN D' ACTIONS

N°	Thématique	Intitulé de l'action
1	Petite Enfance (0-3 ans)	Pérenniser des places d'accueil collectif, et développer et pérenniser des places d'accueil individuel sur le territoire
2		Améliorer la connaissance du Relais Petite Enfance par les familles et les élus
3		Suivi et mise en place de projets passerelles entre la Petite Enfance et l'Enfance
4	Enfance (3-11 ans)	Pérenniser et développer des accueils collectifs pour mineurs pour mailler le territoire
5		Création d'une convention entre les gestionnaires d'accueils collectifs pour mineurs et les collectivités pour sécuriser le cofinancement et formaliser le partenariat
6	Jeunesse (11-17 ans jusqu'à 25 ans)	Favoriser l'accès aux droits des jeunes et leur engagement citoyen
7	Handicap	Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun
8	Accès aux droits	Mettre en place une distribution de paniers solidaires de produits locaux à destination d'habitants en situation de précarité sur le territoire
9		Réfléchir à la mise en place d'un dispositif itinérant pour lutter contre le non-recours aux droits

10	Soutien à la parentalité	Mettre en place des dispositifs de soutien à la parentalité sur le territoire et favoriser la participation des familles
11	Logement	Action d'information logement : acteurs, dispositifs et aides
12		Lutter contre la non-décence des logements
13		Réfléchir à la création d'un poste de chargé de coopération CTG à échelle intercommunale

SIRS VERSEMENT ANNUEL DE L'ACOMPTE

Réf : 2023230103

Monsieur le Maire explique qu'afin que le SIRS puisse mandater les dépenses en début d'exercice et avant le vote du budget primitif, il faut garantir un niveau de trésorerie suffisant.

Pour cela, il est décidé que chaque commune membre du SIRS devra verser avant le 31 janvier de chaque année un acompte de 7 500 € du montant de la participation annuelle de l'année précédente. Cet acompte sera déduit de la participation de l'année en cours.

Le Conseil municipal de HALLOY décide d'autoriser le versement de cet acompte tous les ans.

PRIME DU POUVOIR D'ACHAT

Réf : 2023230104

Monsieur le Maire annonce que le Comité Social Territorial dans sa séance du 15 janvier 2024 a émis un avis favorable au projet de délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence monsieur le Maire demande à son Conseil municipal de valider ladite délibération.

Le Conseil municipal valide la délibération de la prime du pouvoir d'achat.

TRAVAUX 2024

- **EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire informe son cConseil municipal que l'ADTO travaille toujours sur l'agrandissement, une réunion est prévue le 24 janvier 2024 à 11 h 00 avec l'architecte.

De plus, monsieur le Maire charge madame LOFFET de faire une étude pour l'achat d'une chambre froide, d'un piano de cuisson et d'un congélateur pour la cuisine de la salle des fêtes.

- **REFECTION DE LA FACADE DE LA MAIRIE**

Les travaux devraient commencer pendant les vacances de février. Monsieur Guillou a eu une idée sur la partie rebouchée en parpaing, ce serait de faire une fresque. Monsieur le Maire

précise qu'il a contacté madame Perrier de Briot pour un devis cette dernière vient le samedi 27 janvier à 10 h. **FEUX TRICOLORES**

Monsieur le Maire précise qu'il est toujours en attente du devis du SE60

- **SENTE CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON NORMALISE PMR ENTRE L'ECOLE ET LA CANTINE : DEMANDE SUBVENTION 2024**

Monsieur le Maire précise que la subvention auprès du Département a été demandée une nouvelle fois.

PRESENTATION DES COMPTES 2023

Monsieur le Maire présente les comptes financiers uniques des différents budgets au Conseil Municipal pour l'année 2023.

CFU COMMUNE 2023

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
185 731.27 €	216.246.00 €
	30 514.73 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
236 669.04 €	426 078.28 €
	189 409.24 €

CFU ASSAINISSEMENT 2023

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
68 871.15 €	142 043.53 €
	73 172.38 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
64747.20 €	106 397.07 €
	41 649.87 €

QUESTIONS DIVERSES

59 rue de l'église

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que la propriétaire du 59 rue de l'église est décédée, et qu'il serait bon de réfléchir à un éventuel achat car elle est située juste à côté de la mairie école. Monsieur le Maire précise qu'il a visité le bien avec ses adjoints dans un premier temps puis avec des conseillers municipaux dans un second temps.

C'est une propriété d'une surface d'environ 80 à 100 mètres carrés, avec des dépendances et du terrain, l'ensemble pour un prix de 150 000 € avec beaucoup de travaux. Le prix de vente est de ce fait élevé.

Le projet serait de louer la maison, de transformer les dépendances en bâtiments techniques.

Monsieur le Maire précise que le service des domaines a été saisi et qu'il est venu cet après-midi en présence de l'EPFLO.

Il fera une estimation dès réception du diagnostic. Affaire à suivre dans un prochain ordre du jour.

26 rue de Beauvais

Monsieur le Maire interpelle le Conseil municipal sur le bien sis 26 rue du Beauvais. La maison se dégrade de plus en plus, il demande à son conseil municipal s'il est possible de faire une offre au notaire, Maître Delattre à Grandvilliers. Le Conseil municipal décide de faire une offre à hauteur de 6 000 € pour l'ensemble du lot.

Résidence du guidon

Monsieur le Maire présente un devis de SPEE pour refaire la route du stop de la résidence jusqu'au 22 résidence du guidon

Ce dernier s'élève à 35 676 €TTC. Au vu du devis élevé, le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire établir un autre devis à la société Cempuisienne de Cempuis.

Syndicat des eaux : Travaux d'enrobé

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal qu'il a alerté le Syndicat des Eaux sur les malfaçons constatées suite aux travaux réalisés rue de Beauvais. Cela devrait être réalisé prochainement.

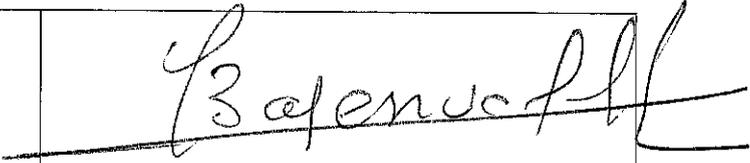
Déneigement du 18 janvier 2024

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que la commune n'a pas été déneigée à temps. L'agriculteur chargé du déneigement des routes départementales a été prévenu à 10 h 45. Il est passé dans la commune à 11 h 15 sans résultat probant car tout était damé.

Prochaine réunion le 20 février 2024

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question émanant du Conseil municipal. Monsieur le Maire clos la séance à 21h20.

SIGNATURES DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

<p>Gilles BOYENVAL, Maire</p>	
<p>Lionel POIDEVIN, secrétaire de séance</p>	